DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES
POUR LES ZONES NON INTERCONNECTÉES
01/07/2025

CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE SUR PARKING PRIVÉ À DESTINATION DE FLOTTES ET SALARIÉS D'ENTREPRISES DE VEHICULES DE LOCATION COURTE DUREE
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	
Puissance de recharge autorisée	Entre 3,7 et 7,4 kW Limitée à 3,7 kW en cas de signal EDF-SEI défavorable
Types de prises sur le même point de recharge	T2 ou T2S en AC selon le cas applicable*(1)* Combo 2 en DC
Puissance de raccordement au réseau électrique autorisée	Jusqu'à 7,4 kVA par point de recharge
Raccordement au réseau électrique	TGBT*(2)* parties communes ou point de livraison dédié à la recharge de véhicules électriques*(3)*
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Obligatoire
Qualification de l'installateur	Obligatoire par le decret IRVE de janvier 2017 pour toute installation > 3,7 KW
Système de supervision	Obligatoire
Système de pilotage énergétique intégrant le signal EDF-SEI*(4)*	Obligatoire
Collecte des données de recharge	Obligatoire via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité (uniquement si supervision)

(1) Selon les termes de la norme électrique NFC 15-100.
(2) Tableau Général Basse Tension. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau public de distribution et les installations électriques privées.
(3) Les raccordements à des points de livraison d'habitations ne sont pas acceptés.
(4) Capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.